

BELGIQUE
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS-UNIES
RAPPORT PERIODIQUE UNIVERSEL
SECOND CYCLE – 24^{ème} SESSION

La présente contribution individuelle au 2nd cycle de l'EPU de la Belgique est rédigée par :

Le **Collège des médiateurs fédéraux**, communément appelé **Le Médiateur fédéral**, qui est une institution indépendante, collatérale du Parlement, chargée de recevoir les réclamations des citoyens à l'encontre des autorités administratives fédérales. Il tente de résoudre les cas individuels, mène des investigations impartiales sur le bon fonctionnement de l'administration, promeut la bonne administration et veille au respect des droits des personnes par les services publics. Il émet toute recommandation qu'il juge utile pour renforcer la bonne administration et fait rapport de ses constats au Parlement.



Contact : **Médiateur fédéral** – Rue de Louvain 48 boîte 6 – 1000 Bruxelles – Tel. : +32 (0)2.289. 27.27
– Fax : +32 (0)2.289.27.28 – www.mediateurfederal.be